Afficher dans le navigateur

CGF News

06 novembre 2026

À LA UNE !



IDEES

« Augmenter les charges ou augmenter les salaires, il faut choisir ! »

3 min • Tribune collective

La croissance française est à l'arrêt, et de nombreux secteurs voient leur activité reculer. C'est pourtant le moment que choisit le gouvernement, dans le budget actuellement en discussion, pour prélever 11,5 milliards d'euros de plus sur les entreprises en réduisant les allègements de cotisations. Concrètement, cela constitue une hausse du coût du travail très substantielle : environ 550 euros par salarié et par an.

Chacun espère, bien légitimement, une hausse du pouvoir d'achat, lequel est incontestablement en berne dans notre pays. Nous partageons cet objectif ! Mais il faut dire les choses simplement : un euro versé en cotisations supplémentaires est un euro qui ne pourra pas aller sur la fiche de paie. Les 550 euros prélevés sur chaque poste, ce sont 550 euros qui ne financeront ni une augmentation, ni une prime, ni une embauche. On ne peut pas, en même temps, augmenter les charges, et espérer qu'augmentent les salaires.

Les premières victimes : les salariés

Car, ce surcoût, la plupart des entreprises ne peuvent pas le répercuter sur leurs prix. Dans la propreté ou le transport, des contrats de long terme avec les clients l'interdisent. Dans l'industrie, la concurrence internationale sanctionne immédiatement toute hausse de tarifs.

PLFSS 2027 : la CGF co-signe une tribune pour alerter sur les conséquences d'une augmentation du coût du travail

La CGF a co-signé avec le MEDEF une tribune publiée dans Les Echos le 5 novembre pour alerter sur les conséquences d'une augmentation du coût du travail pour les entreprises et leurs salariés.

Dans le cadre des débats actuels sur le budget 2027, les mesures envisagées représenteraient, selon les organisations signataires, 11,5 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires, soit environ 550 euros par salarié et par an.

Des ressources qui ne pourraient plus être consacrées aux augmentations de salaire, aux recrutements, à la formation ou aux investissements.

Alors que les entreprises doivent déjà faire face à de nombreuses incertitudes économiques, la CGF rappelle l'importance de préserver la compétitivité des entreprises du commerce de gros et leur capacité à créer des emplois.

Toute nouvelle remise en cause de ces allègements aurait des conséquences insoutenables pour la compétitivité du commerce de gros qui emploie 1 million de salariés et qui est composé à 95% de TPE-PME.

Les organisations signataires appellent à privilégier des économies durables, une simplification réelle et une concertation avec les fédérations professionnelles et demandent au Gouvernement et au Parlement de renoncer à la réduction des allègements de cotisations sociales prévue dans le cadre du PLFSS 2027.

Tribune Les Échos

LES TEMPS FORTS



Baromètre du commerce de gros : l'activité poursuit sa progression au 3e trimestre mais les perspectives se dégradent

La CGF a publié le 04 novembre les résultats de son Baromètre d'activité pour le 3e trimestre 2026, piloté par Xerfi. Le chiffre d'affaires progresse de 3 % par rapport au 3e trimestre 2025, tandis que la croissance atteint 2,1 % en glissement annuel.
La situation reste toutefois contrastée selon les secteurs : +5,8 % pour les produits agricoles et alimentaires, +6,5 % pour la santé, +1 % pour le bâtiment, contre -0,9 % pour les pièces détachées automobile et -2,5 % pour les produits manufacturés.

Plusieurs points de vigilance demeurent : 36 % des professionnels constatent une hausse des défauts de paiement de leur clientèle et 74 % une augmentation de leurs coûts logistiques. Les perspectives se dégradent également avec 46 % des entreprises anticipant une baisse d'activité dans les prochains mois.

Les intentions d'embauche progressent néanmoins à 27 %, malgré des difficultés de recrutement toujours fortes. Par ailleurs, 73 % des professionnels anticipent une hausse des tarifs fournisseurs.

Baromètre CGF/Xerfi T3 2026

CP CGF



Budget 2027 : La CGF mobilisée

L'examen des textes budgétaires pour 2027 se poursuit au Parlement. Le 4 novembre, les députés ont rejeté à l'unanimité des suffrages exprimés la première partie du projet de loi de

finances (PLF), consacrée aux recettes, après l'examen de près de 3 400 amendements.
Ce vote entraîne le rejet de l'ensemble du texte par l'Assemblée nationale, qui sera transmis au Sénat dans sa version initiale, présentée par le Gouvernement.

Les sénateurs entameront l'examen du PLF en séance publique à partir du 20 novembre.
Dans cette perspective, la CGF poursuit ses échanges avec les parlementaires. Après avoir porté plusieurs amendements relayés par des députés et alerté sur certaines dispositions fiscales, elle continue son travail de sensibilisation auprès des sénateurs.
Deux rendez-vous importants sont notamment prévus le 18 novembre : un petit-déjeuner parlementaire dédié au PLF puis un déjeuner réunissant les membres du Bureau exécutif de la CGF et Olivier RIETMANN, président de la délégation sénatoriale aux entreprises.

Côté PLFSS, après son examen en commission, le Sénat débutera les discussions en séance publique le 9 novembre. La CGF reste particulièrement mobilisée contre les mesures susceptibles d'entraîner une hausse du coût du travail.

La CGF poursuivra sa mobilisation tout au long des débats budgétaires afin de défendre la compétitivité des entreprises du commerce de gros et de faire entendre les propositions de la profession auprès des pouvoirs publics.



Retrait du projet UE de règlement sur les retards de paiement : une avancée majeure pour la CGF

La Commission européenne a annoncé le 4 novembre le retrait de son programme de travail de la proposition de règlement visant à réviser la lutte contre les retards de paiement. Une annonce saluée par la CGF qui s'est fortement mobilisée contre ce projet aux côtés du MEDEF et d'autres organisations professionnelles.

Ce texte prévoyait notamment de fixer un délai maximum de paiement à 30 jours entre entreprises, sans possibilité de dérogation contractuelle. Une mesure qui aurait pu fragiliser les équilibres financiers des entreprises du commerce de gros et leurs relations avec leurs partenaires.

Cette annonce constitue une avancée importante et vient récompenser trois années de mobilisation collective auprès de la Commission européenne, des États membres mais également auprès des pouvoir publics nationaux pour que la position officielle de la France soit le statut quo.

Si la lutte contre les retards de paiement demeure une priorité, la CGF rappelle qu'un raccourcissement généralisé des délais contractuels ne constitue pas une réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les entreprises. Elle poursuit sa mobilisation sur le sujet, notamment auprès des pouvoirs publics français, en faveur de solutions concrètes permettant d'améliorer le respect des délais de paiement, particulièrement dans le cadre de la commande publique.



Violences sexuelles et sexistes : les députés font évoluer les obligations des employeurs

Adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2026, la proposition de loi apportant une réponse intégrale au phénomène des violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants comporte plusieurs mesures concernant le monde du travail.
Les députés ont sensiblement fait évoluer les dispositions initiales relatives à la prévention, au signalement et à l'accompagnement des victimes.

- En matière de prévention, le texte renforce la prise en compte des violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales dans le dialogue social, et impose leur intégration au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Le seuil de désignation obligatoire du référent chargé de la lutte contre le harcèlement sexuel est abaissé de 250 à 50 salariés.
- Le texte encadre les obligations des employeurs en cas de signalement, notamment en matière d'information de la victime présumée, de mesures de protection et de procédure d'enquête, avec une pénalité pouvant atteindre 1 % de la masse salariale en cas de manquement. Les députés ont également rétabli la création d'un congé rémunéré d'au moins dix jours pour permettre aux victimes d'effectuer leurs démarches judiciaires, médicales ou administratives, sous réserve de justificatifs.

Après son adoption à l'Assemblée nationale, la proposition de loi a été transmise au Sénat, qui pourrait examiner le texte en janvier prochain.

La CGF reste attentive à l'évolution de ces dispositions, susceptibles de modifier les obligations des entreprises en matière de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes au travail, et travaille de concert avec les interprofessions.

Salon des maires 2026 : la CGF portera 15 propositions pour renforcer l'attractivité des territoires

Du 24 au 26 novembre, la CGF sera présente au Salon des maires et des collectivités locales avec un espace dédié sur le stand des Entrepreneurs, dont elle est adhérente.

Placée sous le thème « L'audace est locale », cette édition constituera un rendez-vous privilégié pour mieux faire connaître aux élus et décideurs publics le rôle du commerce de gros, acteur de proximité au service de l'économie locale et de l'attractivité des territoires.

Pendant trois jours, la CGF ira à la rencontre des élus pour porter les préoccupations et les propositions de la profession sur plusieurs enjeux directement liés à l'action des collectivités : logistique urbaine, fiscalité locale, emploi, foncier logistique, marchés publics ou encore conditions d'approvisionnement des territoires.

Le jeudi 26 novembre à 11h, Stéphane ANTIGLIO, Président de la CGF, remettra officiellement les 15 propositions du commerce de gros à l'occasion d'un événement dédié réunissant acteurs institutionnels, professionnels du secteur et fédérations adhérentes.

Pavillon 7, Paris Expo Porte de Versailles, Stand N53

Badges

PLF 2027 : la CGF alerte sur le projet de plateforme nationale unique pour l'apprentissage

La CGF, aux côtés de l'UMIH, de la FEP et du GES, a saisi le Ministre du Travail et des Solidarités pour demander le réexamen du projet de plateforme nationale unique de dépôt des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, prévu à l'article 88 du PLF pour 2027.
Il n'a pas pu être examiné par l'Assemblée nationale compte tenu du rejet, par les députés, de la première partie (recettes) du texte budgétaire.

Ce projet concerne l'ensemble des secteurs d'activité, des OPCO et des entreprises ayant recours à l'alternance et, par conséquent, toutes les entreprises du commerce de gros concernées par ces dispositifs.

Alors que cette plateforme vise à simplifier les démarches, les organisations signataires alertent au contraire sur le risque de multiplication des interfaces et de complexification administrative, particulièrement pour les TPE-PME, très largement représentées dans le commerce de gros.

Elles soulignent également le risque d'affaiblissement de l'accompagnement de proximité assuré par les OPCO. Une solution alternative inter-OPCO, attendue dès le 1er trimestre 2027, est déjà en cours de développement. Elle permettrait de simplifier et sécuriser les échanges sans modifier les circuits actuels, alors que le coût de développement de la plateforme nationale est estimé à 2M€.

La CGF et les organisations cosignataires appellent donc le Gouvernement à privilégier cette solution inter-OPCO.

VIE DE LA CGF



Chargeurs et transporteurs : vers un nouveau contrat logistique ?

La CGF est intervenue le 04 novembre 2026 au congrès Connect Trucks, à l'occasion d'une table ronde plénière consacrée aux relations entre chargeurs et transporteurs.

Aux côtés de nombreux professionnels, les échanges ont porté sur deux défis majeurs pour la filière : la volatilité des coûts énergétiques et la décarbonation du transport routier.

- Le partage des coûts du transport

Selon le baromètre CGF-Xerfi du deuxième trimestre 2026, près de 80 % des entreprises du commerce de gros ont constaté une augmentation de leurs coûts de transport routier, de 3,8 % en moyenne.
Face à ces tensions, la CGF a rappelé son attachement à un mécanisme d'indexation du carburant équilibré, tenant compte des évolutions de prix à la hausse comme à la baisse, tout en préservant la liberté contractuelle des entreprises.

- Réussir la décarbonation du transport

Le commerce de gros est pleinement engagé dans cette transition, notamment à travers son plan volontaire de décarbonation et d'électrification des flottes.
Cette transformation doit toutefois tenir compte des réalités économiques et opérationnelles des entreprises : disponibilité des véhicules adaptés, coûts d'investissement, infrastructures de recharge et cycles de renouvellement des flottes.

La CGF a ainsi rappelé la nécessité de construire une transition progressive, concertée et fondée sur un partage équilibré des efforts entre les différents acteurs.
Avec une conviction : le nouveau contrat logistique ne doit pas reposer sur un simple transfert des coûts d'un acteur vers un autre, mais sur la confiance, la visibilité et la construction de solutions communes.

Plan de décarbonation CGF



La CGF poursuit sa série sur les métiers du commerce de gros

La CGF poursuit sa série de publications pour faire découvrir les métiers du commerce de gros et celles et ceux qui les exercent au quotidien. L'enjeu ? Mieux faire connaître la diversité des métiers du secteur, renforcer leur attractivité et valoriser les nombreuses opportunités d'emploi proposées par les entreprises du commerce de gros.
À l'honneur cette semaine : le préparateur de commande.

Lien vers le post



PLF 2027 : la CGF à la rencontre des parlementaires le 18 novembre

Le 18 novembre, la CGF ira à la rencontre des sénateurs dans le cadre de sa mobilisation autour du projet de loi de finances pour 2027.

La matinée débutera par un petit-déjeuner parlementaire réunissant plusieurs sénateurs pour échanger sur la réalité économique et opérationnelle des entreprises du commerce de gros et porter les propositions de la profession en faveur de la compétitivité, de l'investissement et de la stabilité fiscale.
Les échanges se poursuivront à l'occasion d'un déjeuner avec Olivier RIETMANN, sénateur de la Haute-Saône, afin d'approfondir les enjeux défendus par la CGF dans le cadre des débats sur les délais de paiement dans la commande publique.
Cette matinée constituera un nouveau temps fort du travail de conviction mené par la CGF auprès des parlementaires pour défendre les intérêts des entreprises du commerce de gros.



Webinaire CGF le 19 novembre : rupture de la relation commerciale établie

Le jeudi 19 novembre, de 9h à 10h, la CGF organise un webinaire consacré à la rupture de la relation commerciale établie.
Cette session permettra de revenir sur les principaux points de vigilance à connaître afin de sécuriser la rupture d'une relation commerciale : écueils à éviter, paiement d'indemnités compensatrices de préavis, difficultés procédurales ou encore sanctions encourues.
Le webinaire sera animé par Maître Fernanda DE ABREU et Maître Marion FEGEL, du cabinet Vogel & Vogel, qui apporteront leur éclairage juridique et pratique sur ces différentes problématiques.

Inscriptions
(réservées aux adhérents)





20 janvier 2027 : cérémonie des vœux de la CGF

La CGF vous donne rendez-vous le mercredi 20 janvier 2027 pour sa traditionnelle cérémonie des vœux, organisée à l'Hôtel des Arts et Métiers à Paris.
Ce rendez-vous de début d'année sera l'occasion de réunir les fédérations adhérentes, les partenaires, l'écosystème et les acteurs du commerce de gros autour des priorités de la CGF pour 2027, dans un moment d'échange et de convivialité.

Inscriptions

LA CGF ET SES PARTENAIRES



La CGF présente à la soirée annuelle de l'OTRE

Le 4 novembre, la CGF a participé à la soirée annuelle de l'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE), organisée autour des enjeux du transport routier dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027.

À l'invitation d'Alexis GIBERGUES, président de l'OTRE, et de Jean-Marc RIVERA, délégué général, cette rencontre a réuni plusieurs représentants des candidats à l'élection présidentielle.

Les échanges ont porté sur les principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises du transport routier, notamment le coût du travail, la compétitivité ainsi que les transitions numérique et énergétique. Cette rencontre a permis de confronter les orientations politiques aux réalités économiques et opérationnelles du secteur, dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Cap sur l'éco-conduite avec l'AFTRAL !

La e-rencontre animée par l'AFTRAL le 3 novembre a permis aux professionnels du commerce de gros d'apprécier les bénéfices de la formation des collaborateurs à l'éco-conduite et s'en

saisir pour accélérer la décarbonation de leur flotte de véhicules (VL, VUL, PL).

Principaux bénéfices pour l'entreprise :

- **Économies :** Baisse de la consommation de carburant et réduction de l'usure des véhicules.
- **Environnement :** Réduction des émissions de Co2.
- **Sécurité :** Conduite apaisée et diminution du risque d'accident.

Pour disposer de plus d'informations sur l'accompagnement sur mesure et les solutions de financement disponibles dans le cadre du partenariat de la CGF avec l'AFTRAl, contactez : cgf@aftral.com

En savoir + sur l'AFTRAL

LES PUBLICATIONS DE LA CGF

Guide CGF sur la facturation électronique

La CGF a élaboré en avril dernier et en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, un guide pratique pour accompagner les grossistes et leurs clients dans la mise en place de cette réforme.



Guide Facturation électronique



IA & supply chain : le guide pratique de la CGF

Élaboré par la CGF avec le concours d'AI Cargo Foundation, ce document identifie les principaux cas d'usage de l'IA pour accélérer les traitements, optimiser les ressources, accompagner la transformation logistique des entreprises.

Guide IA

Plan de décarbonation : les 10 propositions du secteur à horizon 2030

Mobilisés pour réduire l'empreinte carbone de leur logistique et de leur mobilité, les grossistes ont conçu un plan bâti autour de 10 propositions structurantes pour accélérer la transition écologique de leurs activités, sans compromettre la pérennité du secteur.

Plan de décarbonation



L'ACTU DES COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT

Emballages ménagers : la CGF mobilisée sur l'évolution de la filière REP et ses coûts pour les entreprises

A compter du 1er janvier 2027, la plupart des entreprises du commerce de gros seront concernées par la filière REP des emballages ménagers. C'est pourquoi la CGF participe aux concertations en cours sur la révision du cahier des charges des éco-organismes de cette filière. Une consultation publique devrait avoir lieu dans les tous prochains jours sur le site du ministère.

La modification principale est l'intégration de contrats de performance pour les collectivités locales, nécessitant l'addition d'une enveloppe de près de 120 millions d'euros aux budgets des éco-organismes et donc des producteurs. L'objectif étant d'accompagner les collectivités dans les opérations de collecte et de tri des déchets ménagers.

LA BOÎTE À OUTILS (Adhérents)



Onboarding et fidélisation des talents : le Guide pratique CGF

Pour accompagner les entreprises du commerce de gros dans ce processus, la CGF publie un Guide des bonnes pratiques à adopter pour l'onboarding des nouveaux collaborateurs.

Téléchargez le Guide



Check-list Recrutement

La Commission Emploi & Formation de la CGF publie une checklist conçue pour aider les entreprises à évaluer et optimiser leurs pratiques de recrutement.

Téléchargez la check-list

SAVE THE DATE



Logistique urbaine plus durable : rendez-vous le 3 décembre pour les Rencontres INTerLUD

Le 3 décembre 2026, le Forum des Images à Paris accueillera la 6e Rencontre nationale du programme InTerLUD+, rendez-vous incontournable des acteurs engagés en faveur d'une logistique urbaine plus durable.

Programme & Inscriptions

Rendez-vous le 9 décembre pour la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises

France Logistique, dont la CGF est membre fondateur, organisera le 9 décembre prochain la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises.

Programme

Le commerce de gros en France

160 000 entreprises sur l'ensemble du territoire dont 20 000 GE, ETI et PME

1 million de salariés

1 000 milliards d'€ de chiffre d'affaires par an

1 million de clients professionnels livrés au quotidien

À propos de la CGF

À travers l'union de 31 fédérations, la CGF (Confédération des Grossistes de France) est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble des activités du commerce de

gros : alimentaire et agricole, automobile, bâtiment, santé, presse, fournitures industrielles, électronique, produits manufacturés...